

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 15 novembre 2021 à 19h00, à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Chantal Laporte
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Dany Boucher, Jean-Pierre Ménard, Jean-Denis Morel et Francis Ouellet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Michel Bergeron, maire
Présentation des élus.e

254-11-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Myriam Lessard, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2021*

4. ADMINISTRATION

- 4.1. *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires pour le mois d'octobre 2021*
- 4.2. *Rapport de dépenses de la directrice générale*

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1. *Nomination d'un maire suppléant*
- 5.2. *Nomination d'un substitut à la MRC Lac Saint-Jean-Est*
- 5.3. *Nomination aux différents comités municipaux*
- 5.4. *Nomination d'un représentant municipal sur le comité de l'Organisme du Bassin Versant Saguenay-Shipshaw*
- 5.5. *Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale en sécurité incendie, Secteur Nord*
- 5.6. *Modification de la personne municipale responsable du dossier des aînées, programme de soutien à la démarche Municipalité Amies des Aînées. (MADA)*
- 5.7. *Renouvellement de l'adhésion 2022 de la Municipalité de Lamarche à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec*
- 5.8. *Renouvellement de la contribution à Centraide*
- 5.9. *Renouvellement de notre adhésion au regroupement Loisirs et Sports, Saguenay-Lac Saint-Jean*
- 5.10. *Adjudication du contrat de déneigement, section villégiature*
- 5.11. *Paiement à OBV Saguenay, analyse de la vulnérabilité de l'eau potable*
- 5.12. *Identification d'un célébrant pour des mariages ou des unions civiles*

6. MOTION DE FÉLICITATIONS

- 6.1. *Activité, « le labyrinthe hanté ».*

7. DÉPÔT DES RAPPORTS DES ÉLUS.E

- 7.1. *Dépôt des rapports des intérêts pécuniers des élus.e -*
- 7.2. *Dépôt des rapports de dépenses des élus.e -élection*

8. RAPPORT DU MAIRE

9. COURRIER

- 9.1. Cotisation au réseau du centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay Lac-Saint-Jean
- 9.2. MRC Lac Saint-Jean-Est, situation au lac Rémi. Association du Lac Rémi
- 9.3 Dépôt d'un rapport sur le camping
- 9.4. Registre des personnes vulnérables
- 9.5 Invitation de la Société de l'ordre du Bleuet
- 9.6. Remerciement de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma
- 9.7. Dépôt du rapport annuel de la Commission de protection agricole
- 9.8. Demande de travaux Association du lac Rémi

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1. Accepter de payer le troisième décompte progressif -projet rue Principale

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

255-11-21 3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES, DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2021

La directrice générale dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit déposé et que celui de la séance extraordinaire du 22 octobre 2021 soient adoptés tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

4. ADMINISTRATION

256-11-21 4.1. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-seize mille sept cent soixante-quinze dollars et dix-neuf sous (76 775.19\$)

La liste des comptes payés au montant de quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante et onze dollars et vingt-trois sous (488 671.23\$)

Les salaires payés aux élus et aux employés au montant dix-neuf mille cinquante-trois dollars et vingt-deux sous (19 053.22\$)

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-quatre sous (584 499.64\$)

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 7213 à 7244 inclusivement

LISTE DES COMPTES À PAYER

AESL INSTRUMENTATION	109.22 \$
PRODUITS BCM LTÉE	108.58 \$
BELL CANADA - PUBLIC ACCES	57.49 \$
BGM	432.89 \$
EXCAVATION MULTI-PROJET	12,727.13 \$
BUREAU VERITAS CANADA	618.57 \$
MÉGABURO	1,235.86 \$
CAIN LAMARRE	1,111.56 \$
CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLE	659.96 \$
COLLECTES CODERR	674.68 \$
COIEXPERT	120.72 \$
MESSAGERIE D.M.G.	13.80 \$
LES ELECTRICIENS DU NORD	259.77 \$
ENGLOBE CORP.	960.04 \$
EUROFINS ENVIRONNEX	972.39 \$
IMPRESSION THIBEAULT ET ASSOCIÉS	258.69 \$
PAQUERETTE FORTIN	138.94 \$
GLS LOGISTICS CANADA LT	46.14 \$
ENTREPRISES LACHANCE	9,772.88 \$
MARTIN MORISSETTE	121.15 \$
MINISTRE DES FINANCES	23,252.00 \$
MRC LAC ST JEAN EST	7,655.63 \$
MYRIAM LESSARD	60.06 \$
NUTRINOR, DIVISION QUINCAILLERIE	436.53 \$
POTVIN & BOUCHARD	61.92 \$
RÉAL HUOT INC.	251.94 \$
PUISATIER DE DELISLE	13,611.04 \$
LES PETROLES R.L.INC	50.00 \$
SEAO-CONSTRUCTO	64.34 \$
SECUOR	19.53 \$
SUSPENSION TURCOTTE ALMA	346.62 \$
VITRERIE BOILY LTÉE	565.12 \$
** TOTAUX **	<u>76 775.19 \$</u>

LISTE DES COMPTES PAYÉS

ALAIN GAUTHIER DÉPLACEMENT	277.65 \$
ALAIN GAUTHIER	750.00 \$
GILLES BOUDREAULT	595.00 \$
ALAIN GAUTHIER	375.00 \$
JACQUELINE BOUCHARD	600.00 \$
GROUPE SANIDRO	7 733.95 \$
COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)	457 633.85 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	528.90 \$
ALAIN GAUTHIER	375.00 \$
GILLES BOUDREAULT	1 120.00 \$
TEL-AIDE SAGUENAY LAC ST-	100.00 \$
MYRIAM LESSARD - PETITE CAISSE	71.80 \$
FRANCINE TREMBLAY	1 000.00 \$

ALAIN GAUTHIER DÉPLACEMENT	117.14 \$
ALAIN GAUTHIER	775.00 \$
GILLES BOUDREAU	630.00 \$
HYDRO-QUEBEC	913.16 \$
HYDRO-QUEBEC	151.64 \$
BELL CANADA	59.95 \$
BELL CANADA	134.29 \$
BELL CANADA	55.65 \$
REVENU QUEBEC	543.24 \$
REVENU QUEBEC	1 671.77 \$
REVENU QUEBEC	837.83 \$
HYDRO-QUEBEC	245.30 \$
HYDRO-QUEBEC	73.96 \$
HYDRO-QUEBEC	108.55 \$
HYDRO-QUEBEC	30.02 \$
HYDRO-QUEBEC	2 049.87 \$
HYDRO-QUEBEC	29.67 \$
REVENU QUEBEC	4 721.32 \$
HYDRO-QUEBEC	348.69 \$
REVENU CANADA	1 677.55 \$
HYDRO-QUEBEC	164.84 \$
HYDRO-QUEBEC	542.13 \$
HYDRO-QUEBEC	713.02 \$
VISA DESJARDINS	721.25 \$
BELL CANADA	59.95 \$
BELL CANADA	134.29 \$
TOTAL	<u>488 671.23 \$</u>

Comptes à payer : 76 775.19 \$
Comptes payés : 488 671.23 \$
Total des salaires des employés et élus : 19 053.22 \$

Grand Total : 584 499.64 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

257-11-21 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Jacqueline Bouchard	600.00 \$
Visa Desjardins (essence et divers camping)	721.25\$
Copiexpert	120.72\$
Impression Thibeault et Associés	258.69\$
Paquerette Fortin	138.94\$
Martin Morissette	121.15\$
Suspension Turcotte Alma	346.62\$
TOTAL	<u>2 307.37 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRE

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

258-11-21 5.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE suite aux élections municipales de novembre 2021, il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la fin de l'année 2021 et pour l'année 2022 au complet;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Lucien Boily, conseiller au poste #1, au poste de maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

259-11-21 5.2. NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC LAC SAINT-JEAN-EST

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac Saint-Jean-Est demande aux municipalités de nommer un substitut lors de l'absence du maire, Monsieur Michel Bergeron, afin d'assurer une présence continue de la Municipalité de Lamarche lors de ces séances;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

QUE les élus.e de Lamarche désigne M. Lucien Boily, conseiller au poste # 1, comme substitut à la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour la durée du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLES.ÈRE

260-11-21 5.3. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE lors des élections municipales de novembre 2021, aucun conseiller.ère n'a renouvelé son mandat comme conseiller.ère municipal.e

CONSIDÉRANT QUE les rôles d'un.e conseiller.s.ère municipal.e est de voter le budget, de décider des travaux communs à réaliser, d'organiser et de créer les services publics municipaux et d'aider au développement économique municipal
(Réf : *Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, nov. 2018*)

CONSIDÉRANT QUE la maire siège d'office sur tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

QUE la composition des différents comités est:

- *Comité des ressources humaines :*
Messieurs Michel Bergeron et Jean-Pierre Ménard
- *Comité des finances :*
Monsieur Lucien Boily, président et madame Chantal Laporte
- *Comité urbanisme et développement :*
Messieurs Lucien Boily, président et Dany Boucher
- *Comité des travaux publics :*
Messieurs Francis Ouellet, président et Jean-Denis Morel
- *Comité Tourisme-Plein-Air-culture :*
Madame Chantal Laporte, présidente et monsieur Jean-Denis Morel
- *Comité développement économique :*
Messieurs Jean-Pierre Ménard, président et Dany Boucher

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

261-11-21 **5.4. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DE L'ORGANISME DU BASSIN VERSANT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT QUE lors des élections municipales de novembre 2021, aucun conseiller.ère n'a renouvelé son mandat comme conseiller.ère municipal.e.;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de bassin versant de la rivière Shipshaw (CBRS) souhaite agrandir son territoire en incluant le bassin versant de la rivière des Aulnaies;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité de Lamarche au projet CBRS lui permettra de se doter d'un portrait, d'un diagnostic et plan d'action sur l'eau et ses usages, le tout dans une optique de développement durable, et avec le soutien de l'Organisme de bassin versant du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du territoire incluant l'élaboration du portrait, du diagnostic et du plan d'action est autofinancé;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
ET RÉSOLU

QUE les élus.e de Lamarche **APPUIENT** le CBRS dans son projet d'agrandissement du territoire incluant le bassin versant de la rivière des Aulnaies, et de désigner, monsieur Francis Ouellet, conseiller au poste # 4, pour siéger sur son conseil d'administration, éventuellement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

262-11-21- 5.5. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT A LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE-SECTEUR NORD

CONSIDÉRANT QUE lors des élections municipales de novembre 2021, aucun conseiller.ère n'a renouvelé son mandat comme conseiller.ère municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a un regroupement des municipalités du secteur NORD de la MRC Lac Saint-Jean-Est pour offrir un service d'incendie à ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit désigner un représentant à siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
ET RÉSOLU

QUE les élus.e de la Municipalité de Lamarche désigne Monsieur Francis Ouellet, conseiller, comme représentant de la municipalité de Lamarche à siéger à la Régie intermunicipale en sécurité incendie, secteur Nord

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

263-11-21 5.6. MODIFICATION DE LA PERSONNE MUNICIPALE RESPONSABLE DU DOSSIER DES AINÉS.ES PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIES DES AINÉS.ES (MADA)

CONSIDÉRANT QUE lors des élections municipales de novembre 2021, aucun conseiller.ère n'a renouvelé son mandat comme conseiller.ère municipal;

CONSIDÉRANT QUE les élus.e doivent désigner une personne responsable auprès de la communauté pour sensibiliser celle-ci à participer activement à la mise à niveau du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

QUE les élus.e de la Municipalité de Lamarche désigne Monsieur Dany Boucher sur ce comité : Programme de soutien à la démarche municipalité amies des aînés.es (MADA)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

264-11-21 **5.7. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE À LA FÉDÉRATION QUÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche est membre depuis plusieurs années de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec comme la plupart des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE LES élus de Lamarche **ACCPETENT D'ADHÉRER** à la Fédération québécoise des municipalités du Québec en défrayant les frais d'adhésion annuelle de mille zéro treize dollars et soixante-seize sous (1 013.76\$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

265-11-21 **5.8. RENOUELEMENT DE LA CONTRIBUTION À CENTRAIDE**

ATTENDU QUE l'organisme Centraide redistribue des sommes considérables à des organismes de la Municipalité de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

QUE les élus.e de la Municipalité de Lamarche verse un somme de cent dollars (100\$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

266-11-21 **5.9. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS, SAGUENAY-LAC -SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu le renouvellement de son adhésion comme membre « municipal » du regroupement Loisirs, Plein-air et Sport Saguenay-Lac Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU'il y a de nombreux avantages à être membre de ce regroupement tels que :

- Être admissible à des programmes de subventions : Achat de matériel durable, programme d'assistance financière aux initiatives locales, etc...
- Programme de formations
- Expertise professionnelle du Réseau québécois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entreprend des démarches pour la réalisation d'un espace récréatif avec différents partenaires financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le conseil **CONSENTE** à renouveler son membership au regroupement Loisirs, Plein-Air, Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de cinquante dollars (50\$) pour un an.

QUE madame la conseillère Chantal Laporte soit la représentante pour la municipalité de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

267-11-21 5.10. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - SECTION VILLÉGIATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a procédé à un appel d'offres sur invitation pour effectuer le déneigement de quelques sections de tronçons routiers des secteurs de villégiature de la Municipalité, non inclus dans le contrat majeur de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture des soumissions était le 27 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission dont le résultat est présenté au tableau qui suit ;

Entreprises	Montant (taxes incluses)
Les entrepreneurs forestiers Alex et Nico	19 660.73\$
Entreprise Fortin Labrecque	20 982.94

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour le déneigement de quelques tronçons routiers dans les secteurs de villégiature de la Municipalité au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Entrepreneurs forestiers Alex et Nico, suite à l'analyse des soumissions, au montant de dix-neuf mille six cent soixante et soixante-treize sous (19 660.73\$) taxes incluses.

QUE ce contrat soit pour le déneigement de ces tronçons pour une durée annuelle de six (6) mois, soit du 1^{er} novembre au 30 avril

QUE ce contrat soit donné pour deux années consécutives avec une augmentation de 2% pour la saison hivernale 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

268-11-21 5.11. PAIEMENT À L'OBV SAGUENAY, ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche doit réaliser une étude de vulnérabilité de sa source d'eau potable tel qu'exigé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'étude devait se terminer en décembre, mais qu'il y a présentement un prolongement de délai accordé par le Ministère;

ATTENDU QU'il n'y avait aucun calendrier de versement entendu entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher

ET RÉSOLU

QUE LES élus de Lamarche **ACCPETENT DE DÉFRAYER** cinquante pourcent (50%) du contrat initial soit une somme de vingt-deux-mille cinq cent dollars soixante-cinq sous (22 565\$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

269-11-21 **5.12. IDENTIFICATION D'UN CÉLÉBRANT POUR DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'État civil du Québec, conformément au premier alinéa de l'article 366 et de l'article 521.2 du *Code civil du Québec* a déjà désigné au sein de la municipalité un représentant pour célébrer les mariages et unions civiles tant que ceux-ci occupent leur fonction;

ATTENDU QUE présentement, il y a une mise à jour du Répertoire des municipalités au registre des célébrants;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Michel Bergeron, maire de la Municipalité de Lamarche, est autorisé à célébrer des mariages ou des unions civiles

QUE Mme Lise Garon n'est plus autorisée à accomplir ces célébrations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

6. MOTION DE FÉLICITATIONS

Monsieur le conseiller Dany Boucher, propose que le conseil municipal envoie une lettre pour féliciter les bénévoles qui ont permis la réalisation de l'activité du *Labyrinthe hanté* à l'occasion de la fête de l'Halloween organisé par Haagendaz Expeditions inc. au profit de notre école.

7. DÉPÔT DES RAPPORTS DES ÉLUS.E

7.1. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMARCHE

ATTENDU QU'annuellement les membres du conseil doivent déposer au registre public leurs déclarations des intérêts pécuniaires en vertu de l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) dans les 60 jours suivant leur proclamation en tant qu' élu.

ATTENDU QUE la greffière de la Municipalité reçoit les déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées des sept (7) élus.es du conseil municipal de la Municipalité de Lamarche à la présente séance ordinaire du conseil en date du 15 novembre 2021, soient :

- Monsieur Michel Bergeron, maire
- Monsieur Lucien Boily, conseiller au siège # 1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller au siège # 2
- Monsieur Jean-Pierre Ménard, conseiller au siège #3
- Monsieur Francis Ouellet, conseiller au siège#4
- Madame Chantal Laporte, conseillère au siège #5

- Monsieur Jean-Denis Morel, conseiller au siège #6

Je confirme avoir reçu l'ensemble des sept (7) formulaires d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Lamarche

Myriam Lessard, greffière, Municipalité de Lamarche

7.2 .DÉPÔT DU FORMULAIRE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (DGE-1038)

ATTENDU QUE suite à une élection partielle ou générale, les personnes ayant déposé une déclaration de candidature (formulaire SM-29) doivent remplir un formulaire DGE-1038 et cela avant le 7 février 2022;

ATTENDU QUE la greffière de la Municipalité reçoit les formulaires et rapports de dépenses (DGE_1038) dûment complétées des sept (7) élus.es du conseil municipal de la Municipalité de Lamarche à la présente séance ordinaire du conseil en date du 15 novembre 2021; selon l'article de loi 55.2, soient :

- Monsieur Michel Bergeron, maire
- Monsieur Lucien Boily, conseiller au siège # 1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller au siège # 2
- Monsieur Jean-Pierre Ménard, conseiller au siège #3
- Monsieur Francis Ouellet, conseiller au siège#4
- Madame Chantal Laporte, conseillère au siège #5
- Monsieur Jean-Denis Morel, conseiller au siège #6

Je confirme avoir reçu l'ensemble des sept formulaires des donateurs et rapport de dépenses des membres du conseil municipal de Lamarche

Myriam Lessard, greffière, Municipalité de Lamarche

8.RAPPORT DU MAIRE

9. COURRIER

- 9.1. Cotisation au réseau du centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay Lac-Saint-Jean
- 9.2. MRC Lac Saint-Jean-Est, situation au lac Rémi. Association du Lac Rémi
- 9.3 Dépôt d'un rapport sur le camping
- 9.4. Registre des personnes vulnérables
- 9.5 Invitation de la Société de l'ordre du Bleuet
- 9.6. Remerciement de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma
- 9.7. Dépôt du rapport annuel de la Commission de protection agricole
- 9.8. Demande de travaux Association du lac Rémi

10. AFFAIRES NOUVELLES

270-11-21

10.1. ACCEPTER DE PAYER LE TROISIÈME DÉCOMPTE PROGRESSIF - PROJET RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC Lac Saint-Jean-Est recommande à la Municipalité de procéder au troisième paiement progressif au montant d'un million deux cent deux mille cent soixante-huit dollars et quinze sous (1 202 168.15\$)

ATTENDU QUE ce troisième paiement correspond à la vérification des quantités sur le chantier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

ET RÉSOLU

QUE les élus.es **AUTORISENT** le personnel administratif à procéder au paiement de ce troisième décompte excluant une retenue de 10% au montant de cent seize mille cent soixante-seize dollars et soixante-dix-sept sous (116 176.77\$) taxes exclues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h50 et c'est terminé à 20h14.

271-11-21 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet

QUE la séance soit levée. Il est 20h15.

Nous soussignés, Monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron, maire

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière